

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq



NOUVELLE- EGLISE



PLAN DE ZONAGE

PLU
Arrêté le :
29/09/2017
et le 19/10/2017

PLU
Approuvé le :
25/09/2018

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communal de la Région d'Audruicq du 25 septembre 2018

Michel CHEVALIER
Président de la Communauté
de Communes de la Région d'Audruicq

URBANISME - PAYSAGE - ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Fiers-en-Escoubleux
59503 DOUAI Cedex
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax. 03 62 07 80 01

Echelle : 1/5000ème



Légende

- ▭ Limite de zonage
 - ▨ Nouvelles constructions n'apparaissant pas au cadastre
 - ⊗ Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
 - ⊗ Zone inondée constatée
 - ★ Protection du patrimoine urbain au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme**
- Haies
 - Cours d'eau
- Sièges d'exploitation agricole**
- ★ Installations agricoles
 - ★ Installations agricoles soumises au Règlement Sanitaire Départemental

UB : Zone urbaine mixte de densité moyenne correspondant au centre-bourg.
 UC : Zone urbaine mixte de faible densité.
 1AU : Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation.
 1AUeb : Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour des activités économiques.
 A : Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Azh : Secteur de la zone agricole à caractère humide.

Tout ou partie du territoire est concernée par une zone de polidex.
 Une étude de caractérisation devra être réalisée pour tout projet soumis à la nomenclature loi sur l'eau.

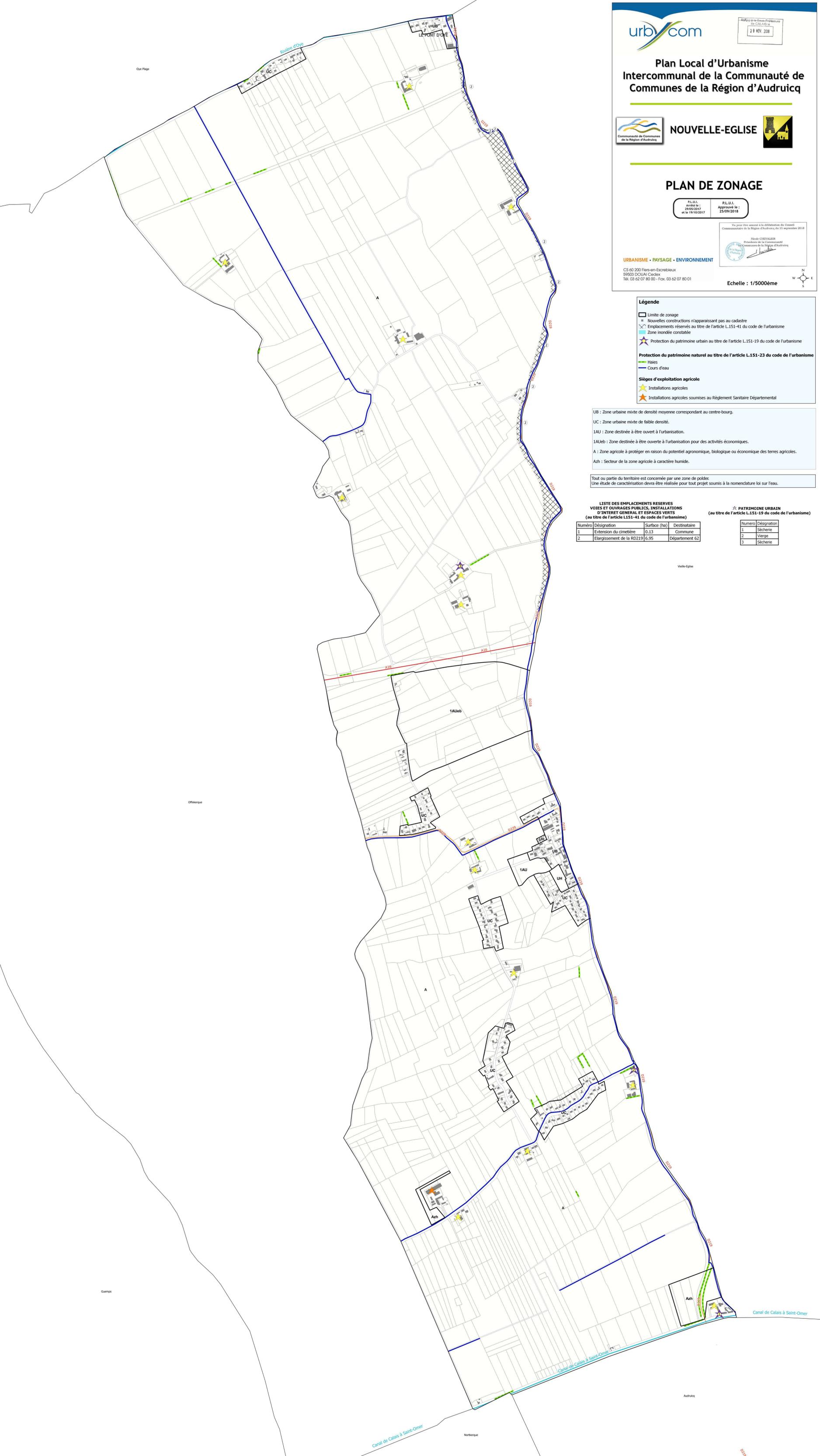
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET ESPACES VERTS (au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme)

Numéro	Désignation	Surface (ha)	Destinataire
1	Extension du cimetière	0.13	Commune
2	Elargissement de la RD219	6.95	Département 62

☆ PATRIMOINE URBAIN (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

Numero	Désignation
1	Séchère
2	Vièrge
3	Séchère

Voile-Eglise



Oye Plage

Offekerque

Gamps

Canal de Calais à Saint-Omer

Norhaye

Audruicq

Canal de Calais à Saint-Omer

6200